

certain aspects du bill à l'étude, parce qu'il porte atteinte à ce principe. Je parle donc ce soir au nom de notre groupe et j'exprime l'opinion arrêtée du parti C.C.F. auquel j'appartiens.

Je veux expliquer brièvement notre présentation...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il convient probablement de signaler au député qu'à propos de la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens, la proposition d'amendement suivante a été mise aux voix:

La Chambre déplore en outre que le Gouvernement n'ait pas soustrait à la surtaxe de 20 p. 100 projetée aux fins de la défense, les revenus des célibataires jusqu'à concurrence de \$1,500 et ceux des personnes mariées jusqu'à concurrence de \$3,000.

La question a été réglée cette année. Je doute qu'il soit maintenant loisible d'instituer de nouveau un débat sur cette question. Je ne m'opposerais pas à une brève déclaration du député mais je ne voudrais pas qu'il amorçât une longue discussion sur ce sujet.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, vous avez parfaitement raison. Je signalais ces faits en passant; je ne voulais pas, à la vérité, examiner la question. Je tiens à démontrer brièvement que ce que nous soutenons est vrai, que les gros bénéfices des sociétés constituent une source de revenus plus juste que ce que versent certains groupes présentement.

Depuis la dernière fois que nous avons discuté cette question, il y a eu des preuves croissantes à l'appui de notre thèse. Une foule de témoignages sont venus étayer le point de vue exposé par les membres de notre groupe.

Je ne parlerai pas longtemps, mais je veux simplement illustrer ce point avant de terminer. J'ai en main une coupure du *Financial Post* du 26 mai. Que nous partagions ou non les tendances financières du *Financial Post*, nous savons qu'il donne un aperçu exact et sûr de l'expansion des affaires, des bénéfices et de tout ce qui touche à l'activité commerciale actuelle. Ses chiffres et ses renseignements statistiques n'ont jamais, je crois, été mis en doute. D'année en année, ce journal s'est révélé extrêmement sûr comme source d'information à l'égard de l'expansion des affaires.

Je note dans ce journal un rapport sur l'amélioration croissante de la situation de grandes sociétés commerciales du pays. Je désire donc en citer un court passage. Il s'agit simplement d'utiliser cette source d'information. Je ne cite pas un éditorial, mais une source de renseignements statistiques précieux et de tout repos à l'appui de nos avancés. L'article se lit ainsi qu'il suit:

[M. Herridge.]

En moyenne, les commerçants canadiens ont eu une bonne année en 1950. Les bénéfices réalisés par l'ensemble des 362 sociétés commerciales canadiennes en 1950 dépassaient de 23.8 p. 100 le montant net pour 1949. En 1950, le bénéfice net de plus de 69 p. 100 de ces compagnies était supérieur à celui de 1949.

Je prie les députés de s'en souvenir lorsqu'il sera question à la Chambre de relever la pension de base accordée aux ex-militaires invalides. Je reviens au sujet à l'étude:

En outre, dans l'ensemble, la situation financière de ces sociétés s'est améliorée. Le capital net d'exploitation de ces 362 compagnies a augmenté de 18.3 p. 100 pendant l'année, tandis que leur valeur nette (titres de tous les actionnaires) s'est accrue de 9.1 p. 100. Elles sont donc plus en mesure de parer aux exigences de l'économie aux fins de la défense et de tenir le coup advenant une crise économique.

L'article poursuit:

Voici certains faits importants qu'a dévoilés l'enquête du *Post*:

(1) En 1950, l'impôt sur le revenu global acquitté par 360 de ces sociétés était supérieur de 34.8 p. 100 à celui de 1949. Cela est dû à l'accroissement du chiffre d'affaires et aux recettes plus élevées qui en ont résulté, ainsi qu'à la hausse de 5 p. 100 applicable au taux de l'impôt à partir du 1^{er} septembre 1950.

(2) La valeur, en dollars, des dividendes versés aux actionnaires en 1950 était supérieure de 22 p. 100 à celle de 1949. L'accroissement (en pourcentages) des dividendes versés était à peine inférieur au pourcentage d'augmentation des bénéfices nets.

(3) Malgré l'augmentation des dividendes versés, les actionnaires de ces sociétés ont reçu en 1950 une plus faible partie des bénéfices net qu'en 1949 (50.8 p. 100 comparativement à 51.6 p. 100).

(4) Les résultats variaient grandement entre les divers groupes et entre les diverses sociétés constituant les groupes.

(5) Le capital net d'exploitation des 362 sociétés a augmenté de 18.3 p. 100 en 1950; la situation de chaque groupe s'est améliorée.

(6) La valeur nette de l'ensemble des biens des 362 sociétés s'est accrue de 9.1 p. 100; la valeur nette des biens de tous les groupes a augmenté.

L'article montre ensuite qu'il y a eu amélioration importante du point de vue du pourcentage des bénéfices et de l'activité commerciale pour 1950 comparativement à 1949 et que les perspectives pour cette année sont encore meilleures. Voilà justement notre point, monsieur l'Orateur. Nous soutenons qu'il nous est possible de tirer de certaines de ces sociétés, notamment des plus importantes, une plus forte partie de nos revenus que nous ne pourrions obtenir au moyen du projet de loi à l'étude. Il se passe en ce moment quelque chose d'assez rare dans l'histoire du commerce canadien, rare, en tout cas, jusqu'à ces toutes dernières années. Ces bénéfices anormaux sont placés dans des biens réels, des immeubles, du matériel, des terres, des biens meubles, etc. Les grandes sociétés canadiennes placent leurs bénéfices excédentaires dans des formes de richesse qui,